



Centre Communal d'Action Sociale

Envoyé en préfecture le 25/09/2026

Reçu en préfecture le 25/09/2026

Publié le

S²LO

ID : 038-263810137-20260915-2026_42_DA-CC

DÉCISION ADMINISTRATIVE

N° 2026_42_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de VIF
en date du 21 avril 2026 et conforme aux dispositions des articles
R.123-21 et R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles*

Objet :

**Contrat de cession pour le spectacle « Fantaisie Polaire »
avec la Compagnie des doux sauvages**

Le Président du CCAS de VIF (Isère)

DÉCIDE

De conclure, avec la Compagnie des doux sauvages – 5, avenue des Flamboyants – 44300 NANTES.

Un contrat de cession du droit de représentation d'un spectacle afin de fixer les modalités d'organisation d'un spectacle de fin d'année intitulé « Fantaisie Polaire » à destination :

- des assistantes maternelles et des enfants qui fréquentent le RPE de Vif,
- des enfants du Multi Accueil Parental La Coronille,

Le spectacle se déroulera le vendredi 18/12/2026 de 10h00 à 10h30, dans les locaux de la salle Polyvalente Louis Maisonnat - 43, rue du 19 mars 1962 – 38450 Vif.

Le coût de la représentation sera partagé par moitié entre le CCAS de Vif et le Multi Accueil La Coronille comme suit :

- 285 € (deux cent quatre-vingt cinq euros) pour le RPE
- 285 € (deux cent quatre-vingt cinq euros) pour le Multi Accueil La Coronille

De signer le contrat annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif

Signé électroniquement par : Guillaume CARASSIO

Date de signature : 17/09/2026

Qualité : Président du CCAS

Monsieur Le Président du CCAS,
Guillaume CARASSIO

Le Président du CCAS, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.